



FICHE D'INSCRIPTION DES EXPOSANTS RÈGLEMENT

JOURNÉE DES COLLECTIONNEURS VINYLES - CD – DVD - TRÉSORS DU CINÉMA

MERCREDI 1^{er} MAI 2024 (jour férié)

Ouverture au public de 9h à 18h. Entrée gratuite
PARC GEORGES BRASSENS - halle aux chevaux
(couverte)

104, RUE BRANCION 75015 PARIS

Métro : Porte de Vanves - Bus : 89/95 - Tramway : T3 Brassens

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

FICHE DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

ATTENTION : tables et chaises non fournies par l'organisateur

1. RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT :

Par mètre linéaire/façade : 30 euros du mètre linéaire. Minimum de réservation : 2 mètres

Je réserve mètre(s) linéaire(s) soit euros

2. OPTION : INSTALLATION LE MARDI 30 AVRIL de 15h à 20h :

10 euros pour les frais de gardiennage : OUI NON (Entourer votre choix)

3. OBJETS PROPOSÉS (Cocher votre choix) :

DISQUES DE COLLECTION - CD - DVD - TRESORS DU CINÉMA



Fait à

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Réservation enregistrée par ordre d'arrivée Inscription validée à réception par ACE15

ENVOYER :

- VOTRE FICHE D'INSCRIPTION PAGE, datée, signée
- LE RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE DES COLLECTIONNEURS PAGE 2/2 daté, signé
- UN CHÈQUE À L'ORDRE D'ACE15 POUR L'EMPLACEMENT (Chèque encaissé après la manifestation)

À Marcel RAPP - 1 rue des Peupliers 45300 Guigneville - Tel : 06 14 75 83 69

drkollector45@gmail.com

RÈGLEMENT JOURNÉE DES COLLECTIONNEURS

Seuls les exposants préalablement inscrits et ayant reçu validation de leur inscription pourront s'installer.

1. INSTALLATION :

- soit **MARDI 30 AVRIL 2024 de 15h à 19.30**. Cette option est facturée : 10 euros à l'inscription.

À 20h, interdiction du stationnement de véhicules sous la halle et dans l'espace entre les 2 halles, sous peine d'enlèvement du véhicule par la police par règlement de la Préfecture et de la Ville de Paris

- soit **MERCREDI 1^{er} MAI 2024 de 7h à 9h**.

À 9h, interdiction du stationnement de véhicules sous la halle et dans l'espace entre les 2 halles, sous peine d'enlèvement du véhicule par la police par règlement de la Préfecture et de la Ville de Paris.

2. REMBALLAGE : LE MERCREDI 1^{er} MAI de 18h à 20h.

L'espace occupé doit être rendu nettoyé de tous déchets, poubelles à disposition.

À 20h, interdiction du stationnement de véhicules sous la halle et dans l'espace entre les 2 halles, sous peine d'enlèvement du véhicule par la police par règlement de la Préfecture et de la Ville de Paris.

À noter : stationnement gratuit dans les rues avoisinantes (Mercredi 1^{er} Mai : jour férié).

3. EMPLACEMENTS - TABLES ET CHAISES

L'organisateur place les exposants par ordre d'arrivée des fiches d'inscription validées. Les emplacements sont réservés par mètre linéaire/façade (2 m minimum) au tarif indiqué par l'organisateur. Les exposants devront fournir tables et chaises pour s'installer.

4. GARDIENNAGE - SÉCURITÉ

Les stands installés le 31 octobre 2023 seront gardiennés par un maître-chien de 20h à 7h du matin, cette prestation est facturée 10 euros par l'organisateur.

Par réglementation de la Préfecture et de la Ville de Paris, aucun objet ne peut rester dans les allées de circulation du public et des personnes handicapées et sur les accès au parc G. Brassens.

5. ASSURANCE

Les exposants déchargent ACE15 de toutes responsabilités et ne pourront se retourner contre ACE15 pour tous les accidents, casses, pertes ou vols qui peuvent survenir à eux-mêmes, à leurs biens ou aux personnes présentes sur leur stand.

6. DOUANES - RÉGLEMENTATION PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les exposants certifient qu'ils sont en conformité avec les obligations douanières.

Les disques, les autres supports musicaux et cinématographiques, non conformes à la législation réglementant la propriété intellectuelle sont interdits à la vente. ACE15 ne pourrait être tenue pour responsable des éventuelles saisies par les autorités compétentes.

N.B Il est interdit aux exposants de sous louer une partie de leur stand à d'autres exposants. Le non respect de cette obligation, pouvant annuler l'inscription de l'exposant ne respectant pas cette règle

DATE ET SIGNATURE PRÉCÉDÉES DE LA MENTION MANUSCRITE :

« Lu et approuvé, bon pour acceptation du règlement de la Journée des Collectionneurs du 1^{er} Mai 2024, du respect des modalités de stationnement des véhicules et des mesures sanitaires en vigueur en mai 2024 »